



REGLEMENT 2022



SOMMAIRE

ARTICLE 1.	PREAMBULE.....	3
ARTICLE 2.	LISTE DES EPREUVES	3
ARTICLE 3.	PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 4.	CLASSEMENTS	3
ARTICLE 5.	CEREMONIES PROTOCOLAIRE	5
ARTICLE 6.	PRIX	5
ARTICLE 7.	ETHIQUE	6
ARTICLE 8.	CAS NON PREVUS	6

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France Elite Femmes FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe 1.1 et 1.2).

Toutes les épreuves se dérouleront selon les [règlements](#) de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Elite Femmes FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES

Dates	Epreuves	Classe
17/04/2022	Grand Prix Féminin de Chambéry	WE 1.1
13/05/2022	La Classique Morbihan	WE 1.1
14/05/2022	Grand Prix du Morbihan Femmes	WE 1.1
13/08/2022	La Périgord Ladies	WE 1.2
14/08/2022	La Picto Charentaise	WE 1.2
25/08/2022	Kreiz Breizh Elite Féminin	WE 1.1
11/09/2022	La Choralis Fourmies Féminine	WE 1.2
18/09/2022	GP d'Isbergues Pas de Calais Féminin	WE 1.2

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

Les UCI Women's WorldTeams françaises et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Sur l'ensemble des épreuves, il sera autorisé une seule non-participation. En cas de non-participation à plus d'une épreuve, l'équipe absente sera pénalisée de 60 points par épreuve au Classement Général par équipe.

Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ par les organisateurs. Avant le 31 janvier 2022, les N1 Femmes renseigneront auprès de la FFC les épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Chaque organisateur peut, en outre, attribuer des Wildcards à des équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1^{er} mars ne pourront pas participer à la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 4. CLASSEMENTS

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de

France Elite Femmes FDJ.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ comporte quatre classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes*
- Classement Sprints
- Classement Grimpeurs

**équipes étrangères : si participation à plus de 50% des épreuves.*

4.1 - Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

1ère	35 pts	6ème	20 pts	11ème	15 pts	16ème	10 pts	21ème	5 pts
2ème	30 pts	7ème	19 pts	12ème	14 pts	17ème	9 pts	22ème	4 pts
3ème	26 pts	8ème	18 pts	13ème	13 pts	18ème	8 pts	23ème	3 pts
4ème	24 pts	9ème	17 pts	14ème	12 pts	19ème	7 pts	24ème	2 pts
5ème	22 pts	10ème	16 pts	15ème	11 pts	20ème	6 pts	25ème	1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot sera remis à la leader dans le classement individuel après chaque épreuve. Ce maillot sera porté en course.

4.2 - Classement par équipe

Les **trois** premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :

1ère	35 pts	6ème	20 pts	11ème	15 pts	16ème	10 pts	21ème	5 pts
2ème	30 pts	7ème	19 pts	12ème	14 pts	17ème	9 pts	22ème	4 pts
3ème	26 pts	8ème	18 pts	13ème	13 pts	18ème	8 pts	23ème	3 pts
4ème	24 pts	9ème	17 pts	14ème	12 pts	19ème	7 pts	24ème	2 pts
5ème	22 pts	10ème	16 pts	15ème	11 pts	20ème	6 pts	25ème	1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3èmes places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

4.3 - Classements Sprints

Un classement des sprints sera établi dans toutes les épreuves.

Par épreuve, 3 sprints au minimum, entreront en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des sprints s'établit en additionnant les points gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements sprints sera pris en considération. En

cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement sprint sera prise en compte.

4.4 - Classements Grimpeurs

Lors des épreuves dans lesquelles il y a des points à gagner, un classement Grimpeur sera établi. Par épreuve, chaque grimpeur entrera en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des grimpeurs s'établit en additionnant les points gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements grimpeurs sera pris en considération. En cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement grimpeur sera prise en compte.

ARTICLE 5. CEREMONIES PROTOCOLAIRE

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,

Un maillot est remis à la leader de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou en son absence son.sa directeur.rice sportif.ve.

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- La lauréate du classement général individuel final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- La lauréate du classement Grimpeurs final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- La lauréate du classement Sprints final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- l'équipe vainqueur du classement général par équipes avec son.sa directeur.rice sportif.ve,

ARTICLE 6. PRIX

Le total des prix de la Coupe de France Elite Femmes FDJ est de 10 000,00 €.

Classement Général individuel final	
1ère	2 000,00 €
2ème	1 400,00 €
3ème	800,00 €
1ère française	800,00 €
2ème française	600,00 €
3ème française	500,00 €

Classements Annexes finaux	
1ère du Classement Général Sprints	500,00 €
1ère du Classement Général Montagne	500,00 €

Classement Général par équipe final	
1ère équipe	1 500,00 €
1ère équipe National 1	1 400,00 €

ARTICLE 7. ETHIQUE

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 8. CAS NON PREVUS

• Article 9 - cas non prévus

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la Commission Route Nationale et si besoin au Bureau Exécutif de la FFC.

Les décisions prises sont irrévocables et sans appel.